

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le 19/12/2022

ID : 063-200071199-20221213-CCPL_2022_142-DE

AIRE D'ACCUEIL DE :

EMPLACEMENT N° :

Vu le règlement intérieur de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage :

Cette convention est établie pour le stationnement de caravane(s) et de véhicules maximum pour une durée maximum de mois / semaines / jours, à compter du / / et jusqu'au / /

Toute demande de dérogation sur la durée du séjour doit être effectuée auprès du gestionnaire **8 jours** avant le : / / (date de fin de la présente convention)

ENTRE

M./Mme (Nom-Prénom) né(e) le / / à

Titulaire 1 de l'emplacement ;

M./Mme (Nom-Prénom) né(e) le / / à

Titulaire 2 de l'emplacement ;

ET

M./Mme (Nom-Prénom) en qualité de

Gestionnaire

Pièce d'identité du titulaire 1 : Carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire

n° délivré le / /

par

Pièce d'identité du titulaire 2 : Carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire

n° délivré le / /

par

Attestation de domiciliation OU justificatif de domicile précisant l'adresse postale

Adresse postale :

.....
.....
.....
.....

CAUTION = 50 € / DROIT D'EMPLACEMENT = 1 € + 0,50 € PAR CARAVANE AUTORISEE /
EAU, ELECTRICITE, ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES = SELON TARIFS EN
VIGUEUR SUR L'AIRE D'ACCUEIL

Autres personnes présentes sur l'emplacement : (nom – prénom – date et lieu de naissance)

M./Mme (Nom-Prénom) né(e) le / /
 M./Mme (Nom-Prénom) né(e) le / /
 M./Mme (Nom-Prénom) né(e) le / / à
 M./Mme (Nom-Prénom) né(e) le / / à
 M./Mme (Nom-Prénom) né(e) le / / à

Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la convention, le traitement des données est mis en œuvre sous la responsabilité du gestionnaire. Les données sont recueillies pour ce traitement conformément au 2° (nécessaire exécution du contrat) de l'article 5 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et pour la finalité suivante : la gestion des emplacements d'une aire d'accueil. Elles sont conservées pour une durée de 9 mois. Le gestionnaire s'engage à ce que les traitements de données à caractère personnel dont il est le responsable de traitement soient mis en œuvre conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après, «règlement général sur la protection des données» ou RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. A ce titre, il traite les données à caractère personnel recueillies dans le cadre des traitements dont il a la responsabilité uniquement pour la finalité précitée ainsi qu'à garantir la confidentialité des données à caractère personnel. Les personnes concernées par le traitement, conformément à la législation en vigueur, peuvent exercer leurs droits à tout moment auprès du responsable de traitement. Ces droits sont les suivants : droit d'accès aux données, droit d'information et de vérification, droit de rectification, droit à l'effacement et droit d'opposition. Pour toute information ou exercice de vos droits, vous pouvez contacter le gestionnaire, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide. Vous avez également la possibilité d'adresser une réclamation relative aux traitements mis en œuvre à la commission nationale informatique et libertés (3, place de Fontenay, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07).

Fait à, le / /

Je m'engage à respecter les clauses de cette convention et l'ensemble des dispositions du règlement Intérieur dont je déclare avoir pris connaissance.

LE GESTIONNAIRE

LE ou LES TITULAIRE(S) DE L'EMPLACEMENT